

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 7 novembre 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

1 Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 01 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes
 - 4.3 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
 - 4.4 Renouvellement du mandat du procureur
 - 4.5 Entente avec l'école Dusabé
 - 4.6 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2023
 - 4.7 Félicitations – Élections provinciales 2022
- 5: FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Nomination du représentant de l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 6.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2022
 - 7.2 Décompte progressif n°8 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis au mois d'octobre 2022
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2022

2022-11-186

- 11.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2022/2023
- 11.3 Félicitations – Concours littéraire de la MRC de D’Autray
- 11.4 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives
- 11.5 Délégation de représentants – Société de Récréotourisme Pôle Berthier

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-187

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2022 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d’octobre 2022.

4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

2022-11-188

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l’An pour la période débutant le vendredi 23 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclusivement ;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4.3 Renouvellement de l’entente forfaitaire relativement à l’accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l’entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 26 octobre 2022, valide pour toute l’année 2023;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu’il s’agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu’il s’agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l’un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n’impliquent pas l’analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l’Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-189

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 26 octobre 2022 pour un montant de 250,00\$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Renouvellement du mandat du procureur

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 Entente avec l'école Dusablé

ATTENDU QUE l'école primaire Dusablé a vu une augmentation du nombre de ses élèves ces dernières années et que le nombre d'élèves inscrits au 30 octobre 2022 était de 180;

ATTENDU QUE l'école primaire Dusablé s'est vu accordé le plus haut indice de défavorisation en 2021-22;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy n'est pas en mesure d'offrir un service de bibliothèque scolaire pour l'école primaire Dusablé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy est toujours intéressée à conclure une entente avec l'école primaire Dusablé pour l'utilisation du gymnase et autres locaux;

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-191

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QU' un protocole d'entente avec l'école Dusablé stipulant que la municipalité fera don de 1 000,00 \$ utilisable pour les activités touchant tous les élèves ainsi qu'un montant de 20,00 \$ par élève au 30 octobre pour l'achat de livres soit autorisé;

QUE madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Robert Sylvestre, maire soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.6 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2023

2022-11-192

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil prend connaissance et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 :

Lundi 16 janvier 2023
Lundi 6 février 2023
Lundi 6 mars 2023
Lundi 3 avril 2023
Lundi 1er mai 2023
Lundi 5 juin 2023
Lundi 3 juillet 2023
Lundi 7 août 2023
Mardi 5 septembre 2023
Lundi 2 octobre 2023
Lundi 6 novembre 2023
Lundi 4 décembre 2023

Monsieur le maire demande vote
Adoptée à l'unanimité

4.7 Félicitations – Élections provinciales 2022

ATTENDU QUE des élections provinciales générales ont eu lieu le 3 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil municipal remercie tous les candidats qui se sont présentés lors de cette élection provinciale générale;

QUE le conseil municipal expédie une lettre de félicitations à madame Caroline Proulx, Ministre du Tourisme, Ministre responsable de la région de Lanaudière et députée de Berthier de la Coalition Avenir Québec qui a remporté la victoire dans le comté de Berthier.

Monsieur le maire demande vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-11-194

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 275 518,68 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'octobre 2022 représentant la somme de 32 114,15 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Organisation municipale de la sécurité civile – Nomination de représentant

2022-11-195

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil nomme Monsieur Richard Dumont comme responsable de mission techniques et transport dans le cadre de l'Organisation municipale de la sécurité civile de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

ATTENDU QUE l'arrêté numéro AM-0010-2018 du Ministre de la Sécurité publique en date du 20 avril 2018, édictant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre oblige les municipalités à s'assurer que sont en vigueur sur son territoire les procédures d'alerte et de mobilisations et les secours minimaux dudit règlement;

ATTENDU QUE tel que prévu aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité a conclu une entente relative à l'établissement d'un plan en matière de sécurité civile avec les municipalités du Service de Sécurité Incendie (SSI) de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE depuis les dernières élections municipales, deux municipalités se sont ajoutées au plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

2022-11-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Robert Sylvestre, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, à signer la nouvelle entente relativement à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la M.R.C. de D'Autray;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d'octobre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2022.

7.2 Décompte progressif n° 8 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite et de réfection de voirie sur rang York ouest, monsieur Maxime Durand ing. de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n° 8;

ATTENDU QUE pour les fins des redditions de compte relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU dossier n° 2027072), un montant de 291 673,64 \$ est attribuable aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable ;

ATTENDU QUE pour les fins des redditions de compte relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement (PAVL-RIRL dossier n° FCX47377/N° de fournisseur : 67894), un montant de 750 017,90 \$ est attribuable aux travaux de réfection de voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-197

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 8 au montant de 1 041 691,54 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% plus les taxes applicables tel que présenté aux factures n°000171 et n°013578;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d’octobre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d’octobre 2022.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’octobre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’octobre 2022.

11.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2022/2023

2022-11-198

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil octroi, à monsieur Marcel Brûlé, le contrat de déneigement de la patinoire, du stationnement ainsi que du chemin d’accès à la patinoire pour l’hiver 2022/2023 au coût de 950,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

11.3 Félicitations – Concours littéraire de la MRC de D’Autray

ATTENDU QUE la MRC de D’Autray a procédé à un concours littéraire entre le 9 mars et le 29 juillet 2022 qui comprenait cinq volets.

ATTENDU QUE la MRC de D’Autray a dévoilé les lauréats le 30 septembre 2022.

ATTENDU QUE la Municipalité désire féliciter deux récipiendaires barthélemiennes.

EN CONSÉQUENCE,

2022-11-199

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE la Municipalité reconnaît la chance d’avoir des citoyens et des citoyennes participants à un tel concours qui par le fait même donne un bon exemple aux jeunes.

QUE la Municipalité félicite les récipiendaires du concours littéraire madame Hélène Fafard au volet poésie ainsi que madame Émilie Beaudoin pour le grand prix.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

11.4 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2022-11-200

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 150,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

11.5 Délégation de représentants – Société de Récréotourisme Pôle Berthier

2022-11-201

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE les trois membres représentant la municipalité de Saint-Barthélemy à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2023 sont :
- Monsieur Robert Sylvestre, maire
- Monsieur François Bérard, conseiller au siège n° 5
- Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège n° 2

QUE le représentant au conseil d'administration de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2023 est : Monsieur Robert Sylvestre et son substitut est : Monsieur François Bérard.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 20

Fin 20 h 20.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-11-202

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 21.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune